

SEJOUR A ROQUEBRUNE SUR ARGENS (VAR)

Club Vacancier

Du Samedi 31 mars au soir pour le dîner au samedi 7 avril matin après le petit déjeuner

TRES IMPORTANT

La mise en place de ce séjour nécessite de réunir 20 participants s'engageant fermement pour ce séjour avant le **jeudi 28 décembre au plus tard**. Passé cette date il ne sera plus possible de maintenir l'organisation de ce séjour

A qui s'adresse ce séjour :

Ce séjour s'adresse aux **bons marcheurs** et ne comprendra qu'un seul niveau de marche. Il sera relativement « **physique** » en raison des distances et dénivelées journalières.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du programme envisagé :

JOUR		Km	Cumul montées	Prévision de programme
DIMANCHE	Matin	8,00	341	Massif des Maures
	Après midi	9,00	410	Chemin des douaniers des Issambres
LUNDI	Journée	20,00	945	Massif des Maures
MARDI	Journée	12,00	475	Quinson - Les Gorges du Verdon
MERCREDI	Journée	20,00	538	Les gorges du Blavet - Massif des Maures
JEUDI	Matin	9,00	423	Le cap du Dramont - Saint Raphaël / Agay
	Après midi	14,00	560	Le Rocher de Roquebrune sur Argens
VENDREDI	Journée	14,00	848	Le mont Vinaigre - Massif de l'Estérel
	Semaine	106,00	4540	

Ces randonnées ne sont qu'indicatives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des reconnaissances restant à finaliser et des restrictions imposées par l'ONF

Le club Vacancier :

Le Club est situé à l'orée du village de Roquebrune sur Argens, entre les massifs des Maures et de l'Estérel, à 9 Km de St Aygulf et à 13 Km de Fréjus.

L'accès en voiture se fait par la A86, les autoroutes A6, A7 et A8, sortie « Le Muy », puis la Nationale 7 et la D7. La distance totale de Bynes au club Vacancier est de 895 Km.

Coût du séjour :

- Tarif en pension complète : 294 € + taxe de séjour en vigueur
- Supplément pour chambre individuelle : 70 €

Règlement (par participant):

- A l'inscription :
 - 5 € par chèque à l'ordre de Jean VIARD (pour paiement assurance annulation)
 - 90 € par chèque à l'ordre de VACANCIEL
- le 25 février au plus tard :
 - 204 € par chèque à l'ordre de VACANCIEL
- A la fin du séjour :
 - Paiement de la taxe de séjour (environ 5 €) payé directement à Vacanciel.

Ce tarif comprend :

- Les repas, avec vin de table en pichet midi (hors panier repas) et soir.
- L'hébergement en chambre double équipée d'une douche et de sanitaire.
- Le linge de toilette
- L'accès au parking privé, non gardé.
- L'accès à la piscine extérieure chauffée.
- Les animations de soirée

Ce tarif ne comprend pas :

- Le ménage de la chambre pendant et à la fin du séjour.

✂=====✂=====✂=====✂

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription le JEUDI 28 DECEMBRE 2006

A remettre ou à retourner par la poste à Jean-Louis VIARD 4, rue du Gré 78580 MAULE

Nom :Prénom :

Adresse :

N° de licence 2007 :N° Téléphone :

Nom :Prénom :

Adresse :

N° de licence 2007 : N° Téléphone :

S'inscrivent au séjour à Roquebrune sur Argens et versent les sommes de :

- 5 €/personne par chèque à l'ordre de Jean VIARD
- 90 €/personne par chèque à l'ordre de VACANCIEL

Pour les personnes seules (cocher la case correspondant à votre souhait):

- Je demande à être logé en chambre individuelle et j'accepte le supplément de 70 €
- Je partagerai ma chambre avec